



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

n° 200-19 C

Objet : RD - Engagement de Grand Chambéry dans la maîtrise d'ouvrage de deux actions au titre du Contrat vert et bleu du bassin versant du lac du Bourget entre le CISALB et la Région Auvergne-Rhône-Alpes

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre 2019, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 72

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux -

Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais -

Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez -

Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre -

Walter Sartori - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Stéphane Bochet

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Luc Meunier

Michel Dyen

Christophe Richel

Hubert Marechal

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux

- conseillers excusés : 8

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Julien Donzel - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Mustapha Hamadi - Marie Perrier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

délibération n° 200-19 C

objet **RD - Engagement de Grand Chambéry dans la maîtrise d'ouvrage de deux actions au titre du Contrat vert et bleu du bassin versant du lac du Bourget entre le CISALB et la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, indique que le CISALB a démarré, en 2018, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une étude de préfiguration à l'élaboration d'un Contrat vert et bleu sur son territoire représentant 59 communes.

Cette étude a permis d'identifier des secteurs à enjeux et des objectifs stratégiques pour la restauration et la préservation des trames vertes et bleues. Outil mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Contrat vert et bleu, permet de définir un programme d'actions quinquennal et de mettre en œuvre un ensemble de mesures pour maintenir ou restaurer la fonctionnalité des trames vertes et bleues. Le CISALB s'est porté candidat comme structure porteuse du Contrat vert et bleu, et s'impliquera dans la coordination et l'animation du contrat, pour mettre en œuvre le programme d'actions.

Le Contrat vert et bleu vise à soutenir les acteurs locaux dans leurs projets de préservation ou restauration des continuités écologiques, en lien avec les projets d'urbanisme, mais aussi à sensibiliser la population et les acteurs concernés aux enjeux du territoire. Ce contrat est conclu sur la base d'un programme d'actions détaillées et planifiées, s'inscrivant dans une période de 5 ans (2020-2024), avec une identification, pour chacune d'elles, d'un ou plusieurs maîtres d'ouvrage, d'un descriptif et d'objectifs à atteindre, d'un calendrier de financement prévisionnel, et d'un plan de financement. Les différents partenaires financeurs sont la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Savoie.

Grand Chambéry s'engage dans la mise en œuvre et le pilotage de deux actions :

- Action n° 18 : développement des cultures dérobées polliniques. Grand Chambéry sera maître d'ouvrage de cette action visant à développer les cultures dérobées polliniques sur des parcelles situées au niveau des corridors Bauges-Chartreuse et Sud Lac. Cette action sera mise en œuvre dans le cadre du Schéma agricole et les modalités pratiques de réalisation seront définies ultérieurement. Elle constitue une action prioritaire du Plan climat-air-énergie territorial.
- Action n° 27 : aménagement d'une trame noire sur les secteurs à enjeux de biodiversité. Cette action sera déclinée sous la forme d'un appel à projets pour les communes concernées par les corridors Bauges-Chartreuse et Sud Lac qui seront maîtres d'ouvrage. Cette action constitue une action prioritaire du Plan climat-air-énergie territorial.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : engage Grand Chambéry dans le Contrat vert et bleu du bassin versant du lac du Bourget :

- en tant que maître d'ouvrage de l'action n° 18 (développement des cultures dérobées polliniques) pour un montant total maximum de 27 000 € HT, financés à 80 % par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Savoie,
- en tant que pilote de l'action n° 27 (aménagement d'une trame noire sur les secteurs à enjeux de biodiversité) pour un montant total de 150 000 € HT, dont 30 000 € d'autofinancement des communes situées dans les corridors Bauges-Chartreuse et Sud Lac qui seront maîtres d'ouvrage,

Article 2 : approuve l'engagement de Grand Chambéry à porter les deux fiches actions décrites ci-dessus et à mettre en œuvre les moyens nécessaires à leur bonne réalisation,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à solliciter des subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et/ou du Département de la Savoie pour la réalisation des actions prévues au Contrat vert et bleu du bassin versant du lac du Bourget pour lesquelles Grand Chambéry est maître d'ouvrage,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à signer tout document afférent au Contrat vert et bleu du bassin versant du lac du Bourget.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 200-19 C

Objet de l'acte : RD - Engagement de Grand Chambéry dans la maîtrise d'ouvrage de deux actions au titre du Contrat vert et bleu du bassin versant du lac du Bourget entre le CISALB et la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat

Date de l'acte : 18 décembre 2019

Annexe(s) : annexe 1 contrat Vert Bleu, annexe 2 contrat Vert Bleu

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22833H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22833H1

Date de transmission en Préfecture : 20 décembre 2019

Date de réception en Préfecture : 20 décembre 2019

Période d'affichage : du au